



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Jeudi 18 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

> Le port du masque devient obligatoire à l'école élémentaire dès lundi 22 février

En raison de l'évolution liée aux variantes de la COVID-19, le décret du 12 février 2021 rend désormais obligatoire, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ancien masque grand public de catégorie 1) pour les élèves en école élémentaire. Cette obligation s'applique dès le jour de la rentrée des vacances de carnaval. Cela concerne l'académie de région Guadeloupe et tous les départements-régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer.

Ainsi, à compter de lundi, tous les élèves à partir du cours préparatoire sont tenus de porter un masque dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire. Les élèves de maternelle en sont toujours dispensés.

Comme pour les collèges et lycées, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants et il est rappelé qu'il ne peut pas s'agir de masques artisanaux.

Le fait que la Guadeloupe se rapproche à nouveau des seuils d'alerte doit rendre chacun très prudent et attentif au respect strict des gestes barrières.

La rectrice de région académique rappelle que le port du masque s'impose donc à tous dans les écoles élémentaires et les établissements scolaires dans le cadre d'une démarche de protection des personnels, des élèves et de leur famille à laquelle tous les membres de la communauté éducative doivent concourir.

Contact presse

Cabinet du recteur/Service communication

Tél : 0690 33 83 78, 0590 47 81 09 - Mél : ce.communication@ac-guadeloupe.fr

Site www.ac-guadeloupe.fr Tweeter [@acadguadeloupe](https://twitter.com/acadguadeloupe) Facebook [@AcadGuadeloupe](https://www.facebook.com/AcadGuadeloupe)